**Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités**
**Direction des canaux de Bretagne**
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2026-11-20

Rennes, le 20/11/2026

Objet : Fermeture chemin de halage

## Le Président du Conseil régional de Bretagne,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 16 septembre 2026 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

**VU** la demande présentée par l'entreprise Colas ;

**Considérant** que des travaux de remise en état des chemins - Bief V14 doivent être réalisés du 24/11 au 18/12/2026 ;

**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

## Arrête :

### Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage, rive droite de la rue de la Confluence au Château de Rieux est interdit à tous les usagers.

**Du 24/11 au 18/12/2026**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise Colas ainsi qu'une déviation (cf.plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

### Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Rieux.

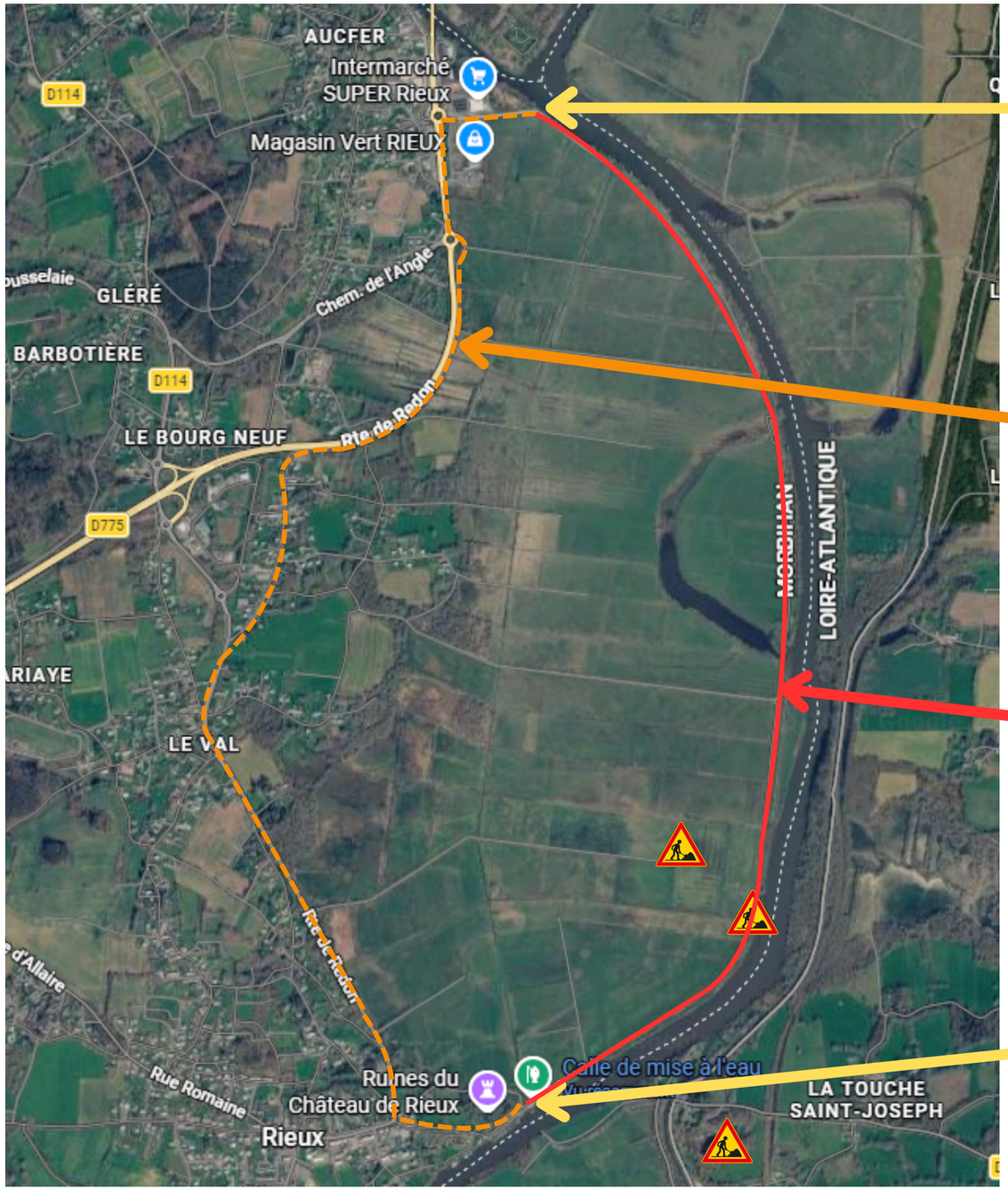
### Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

VERONIQUE VERON
CANAUX-SEVAD-RESPONSABLE
23 nov. 2026

Véronique VÉRON




Halage barré

Déviation

Zone de travaux

Halage barré

**Signalisation**







**Signalisation**






# Emplacement de la base vie

